

SÉANCE ORDINAIRE 19 MAI 2015

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE DIX NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE QUINZE SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR NORMAND CLERMONT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-HUIT HEURES QUINZE.

Sont présents formant quorum :

- M. Normand Clermont, représentant de Pointe-Calumet, président
- M. Louis-Philippe Marineau, représentant de Saint-Joseph-du-Lac, vice-président
- M. Yves Legault, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
- Mme Manon Robitaille, représentante de Deux-Montagnes

Sont également présents :

- M. Stéphane Giguère, agissant à titre de secrétaire pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes
- Mme Chantal Ladouceur, agissant à titre de trésorière pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes
- M. Alexandre Toméo, délégué substitut pour la municipalité de Pointe-Calumet

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution RT 045-05-2015

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 19 MAI 2015

Il est proposé par madame Manon Robitaille Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 19 mai 2015 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

PROCÈS-VERBAL

Résolution RT 046-05-2015

2.1 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2015</u>

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2015 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

ADMINISTRATION

Résolution RT 047-05-2015

3.1 <u>DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MAI 2015</u>

Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie 19-05-2015 au montant de **14 610.21\$.** La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



Résolution RT 048-05-2015

3.2 PROPOSITION DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA VALIDATION DES DONNÉES INSCRITES AU SOMAE ET LA PRODUCTION DU RAPPORT ANNUEL, AINSI QUE POUR LA RÉALISATION DES TÂCHES SUPPLÉMENTAIRES DÉCOULANT DE L'APPLICATION DU ROMAEU

CONSIDÉRANT les coûts d'exploitation d'ouvrages d'assainissement

des eaux usées (Dossier 531085) pour l'année 2015 tels

que décrits à la résolution numéro 021-02-2015;

CONSIDÉRANT QUE l'application des nouvelles prescriptions du ROMAEU

regardant le suivi analytique des installations de traitement des eaux usées et des ouvrages de surverse, engendre un surplus de travail pour nos équipes

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu qu'il soit adopter une dépense en regard à un ajustement de 157 \$ par mois du 1^{er} avril 2015 au 31 décembre 2015, plus les taxes applicables, afin d'effectuer la validation des données inscrites au SOMAE et la production du rapport annuel, ainsi que pour la réalisation des tâches supplémentaires découlant de l'application du ROMAEU.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-445.

EXPLOITATION

Résolution RT 049-05-2015

4.1 <u>DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'EXPLOITATION DES ÉTANGS AÉRÉS PAR LA FIRME</u> AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-

Montagnes, par sa résolution RT-337-12-2011, a octroyé un contrat d'exploitation des étangs aérés à Aquatech,

Société de gestion de l'eau inc;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la firme doivent déposer à la régie

un rapport d'activités mensuel conformément aux

clauses du contrat;

Suivant la présentation par appel conférence de monsieur Benjamin Crampond;

En conséquence,

Il est proposé par madame Manon Robitaille Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu que le rapport mensuel du mois d'avril 2015 soit approuvé par le conseil d'administration de la régie. Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 050-05-2015

4.2 <u>DÉPÔT DU RAPPORT DE COMPILATION DES DÉBITS DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR LE MOIS D'AVRIL 2015</u>

Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu que la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes approuve le rapport de compilation des débits de l'usine de traitement des eaux usées de la station d'épuration et la répartition entre les municipalités membres pour le mois d'avril 2015. Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



Résolution RT 051-05-2015

4.3 ACHAT REGROUPÉ DE PRODUITS CHIMIQUES POUR L'ANNÉE 2016

CONSIDÉRANT le processus d'achat regroupé de produits chimiques sous

l'égide de la ville de Saint-Jérôme;

CONSIDÉRANT l'opportunité d'obtenir des économies importantes via un

achat regroupé;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu de mandater la ville de Saint-Jérôme, au nom du Regroupement d'achat Rive-Nord aux fins d'aller en appel d'offres pour et au nom de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes (RTDM) pour l'achat des produits chimiques de l'année 2016.

ET QUE la présente résolution soit transmise à madame Chantal Marcel, coordonnatrice aux approvisionnements de la ville de Saint-Jérôme.

Résolution RT 052-05-2015

4.4 <u>DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DE L'INVENTAIRE NATIONAL DE REJETS DE POLLUANTS POUR L'ANNÉE 2014</u>

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu que le conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes dépose à Environnement Canada la déclaration de l'inventaire National de rejets de polluants pour les années 2014. Les rapports sont joints au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 053-05-2015

4.5 <u>ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 043-04-2015 - OCTROI D'UN</u> CONTRAT POUR LA DISPOSITION DES ORDURES

CONSIDÉRANT QU' il y a eu erreur concernant les prix reçus par un

entrepreneur relatif au dossier pour la disposition des

ordures;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues dépassent les montants qui avaient

été alloués dans le budget de la Régie de traitement

pour l'année en cours;

CONSIDÉRANT QUE la disposition des ordures des bâtiments appartenant à la

Régie de traitement était effectuer par un entrepreneur mandaté par la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac et que co service répend au besein des hêtiments:

que ce service répond au besoin des bâtiments;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu de poursuivre le service de disposition des ordures des bâtiments de la Régie de traitement par l'entrepreneur mandaté par la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac tel que spécifié dans la résolution 025-02-2014

Et également résolu d'abroger la résolution numéro 043-03-2015.



Résolution RT 054-05-2015

4.6 ACHAT D'UN CONTENEUR SUPPLÉMENTAIRE POUR LA DISPOSITION DES ORDURES

CONSIDÉRANT QUE la disposition des ordures des bâtiments appartenant à

la Régie de traitement est effectué par un entrepreneur mandaté par la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de conteneur servant à la collecte des

ordures ne suffisent plus du fait que la collecte est

effectuée aux deux (2) semaines;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu de procéder à l'achat d'un conteneur supplémentaire, à chargement arrière, destiné à la collecte des ordures pour la Régie de traitement des eaux usées de la compagnie Laurin inc pour un montant d'au plus 1 200 \$ plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 23-050-00-725 code complémentaire 15-001 et financée par les activités de fonctionnement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution RT 055-05-2015

6.1 <u>LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MAI 2015</u>

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu que la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes soit levée. Il est 19h.

| NORMAND CLERMONT | STÉPHANE GIGUÈRE |
|------------------|------------------|
| PRÉSIDENT | SECRÉTAIRE |